

délibération :
D_2018_3_2

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Mars 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 19

**Objet : Organisation des temps
scolaires**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Madame Lhomme, 1ère adjointe au Maire, informe l'Assemblée que le Conseil Municipal et le Conseil d'Ecole doivent s'accorder sur l'organisation des temps scolaires 2018-2019 afin de transmettre une proposition à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Elle indique que des concertations entre élus-enseignants et parents d'élèves se sont déroulées, lors des dernières semaines. Les parents d'élèves ont pu exprimer leur avis par un questionnaire. Lors du Conseil d'Ecole, en date du 1er mars 2018, l'association des parents d'élèves, la municipalité et les enseignants se sont prononcés en faveur d'un maintien de la semaine à 4,5 jours.

Après discussion, les horaires suivants ont été adoptés à l'unanimité : 8h40-12h00 pour les matinées (3h20) et 13h45-15h35 pour les après-midi (1h50). La demande de mise en place des Activités Périscolaires, organisés et encadrés par le CLSH Effervescentre, de 15h35 à 16h20, est maintenue si possible.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la décision du Conseil d'Ecole de Mouthiers-Sur-Boëme du 1^{er} mars 2018.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable au maintien de la semaine des 4,5 jours avec les horaires proposés ci-dessus ;
- **DIT** que les nouvelles Activités Périscolaires seront maintenues entre 15h35 et 16h20 et, si possible, organisées par le Centre Social Effervescentre ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 23 MARS 2018

